L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 DECEMBRE 1873. — 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 3 DÉCEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres — Marchandises sèches et lingerie.
Par Placide J. Spear, coin Douane et Passage de la Bourse—Meubles, berceaux, glaces françaises et allemandes.
Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Mercredi, 2 Décembre 1873.

ACADEMIE. — Bertha, the Sewing Machine Girl of New York.

MESSAGE —DU— PRESIDENT DES ETATS-UNIS

Au Sénat et à la Chambre des Représentants :

PRÉAMBULE.

L'année qui vient de s'écouler depuis la présentation de mon dernier message au Congrès a été, notamment dans sa dernière partie, remplie d'événements qui ont ému le pays. Au milieu d'une grande prospérité nationale une crise financière a éclaté qui a réduit à néant des fortunes gigantesques, l'esprit de parti a presque cessé d'exister surtout dans les régions agricoles, et, enfin, la capture en pleine mer d'un bâtiment portant notre pavillon a, pendant un moment, menacé d'entraîner les plus sérieuses conséquences et a agité l'esprit public d'une extrémité du pays à l'autre. Mais la difficulté est heureusement en voie d'être arrangée honorablement pour les deux nations intéressées.

RELATIONS ÉTRANGÈRES.

Le message constate ensuite que les relations des Etats-Unis avec les autres puissances dans le monde entier sont satisfaisantes, puis il s'étend avec complaisance sur les succès remportés par les américains à l'Exposition de Vienne. Un rapport sera présenté constatant ce qui a été fait en vue de protéger en Europe les intérêts des inventeurs américains. Un représentant des Etats-Unis a assisté aux cérémonies qui ont eu lieu pour célébrer la majorité de l'empereur de Chine, et le message recommande une législation additionnelle contre l'infâme traite des coolies.

AFFAIRE DE L'ALABAMA.

Le message constate l'emploi fait de l'indemnité reçue de l'Angleterre dans l'affaire de l'Alabama $15,500,000, placés en bons des Etats-Unis et sujets aux ordres du Congrès. Le président recommande la nomination d'une commission pour examiner les réclamations américaines résultant des dommages causés par l'Alabama et autres navires du même genre, et l'allocation des sommes nécessaires pour les payer sans dépasser le total ci-dessus.

Le président rend compte des travaux faits pour la délimitation des frontières du Nord avec la Grande Bretagne. La commission mixte nommée pour examiner les réclamations des sujets anglais à raison de dommages éprouvés du 13 avril 1861 au 9 avril 1865, a accordé à divers réclamants $1,929,809 en or, et elle a rejeté pour 43 millions de dollars d'autres réclamations ; elle a rejeté aussi toutes les réclamations des citoyens des Etats-Unis contre la Grande Bretagne qui lui avaient été référées. Le message continue ainsi :

RÉCLAMATIONS DES ÉTRANGERS POUR DOMMAGES CAUSÉS PENDANT LA GUERRE DE SÉCESSION.

Je recommande l'adoption d'un acte allouant le montant nécessaire au paiement du jugement sus dit contre les Etats-Unis. J'ai fait transmettre au gouvernement du roi d'Italie les remerciements de ce gouvernement pour les éminents services rendus par le comte Conti, comme troisième membre de cette commission, avec dignité, savoir et impartialité. Il a rempli des devoirs nécessitant de grands travaux et une patience constante, à la satisfaction, je crois, des deux gouvernements.

Je recommande une législation pour créer une cour spéciale composée de trois juges qui auront le pouvoir d'entendre et de décider toutes les réclamations d'étrangers contre les Etats-Unis, provenant d'actes commis contre leurs personnes et leurs biens pendant l'insurrection.

Ce qui a été dit à propos du traité de Washington se bornait aux réclamations des sujets britanniques, qui ont pris naissance pendant la période désignée dans le traité, mais il est entendu qu'il y a d'autres réclamations britanniques d'une nature semblable venues après le mois d'avril 1865, et il est connu que d'autres réclamations d'un caractère semblable sont présentées par les citoyens ou sujets d'autres puissances. Il est désirable de faire examiner ces réclamations et de les expédier.

HOLLANDE, MEXIQUE, VENEZUELA, ORIENT.

Le Message nous apprend que les Etats-Unis observent la plus stricte neutralité entre la Hollande et le sultan d'Acheen, et que le ministre anglais à Washington a consenti à servir de tiers arbitre dans les différends à régler avec le Mexique. Le rapport des commissaires sur les invasions du territoire du Texas par des bandes armées sera soumis au Congrès.

Le gouvernement du Venezuéla a été avisé des décisions rendues par la commission mixte, en vertu de la convention du 25 avril 1866, mais il est à craindre que ce gouvernement ne comprenne pas le caractère de ses obligations ; cependant, comme cela tient peut-être aux embarras de sa situation, les Etats-Unis devront se montrer patients.

Le Message s'occupe de l'abolition des tribunaux consulaires par l'Egypte ; il dit que le Président n'a pas voulu prendre sur lui d'accepter le changement et il demande une prompte décision du Congrès à cet égard.

DEMANDE DE PROTECTORAT PAR LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-DOMINGUE.

Je transmets ci-jointe au Congrès pour qu'il la prenne en considération, une demande de la République de Saint-Domingue à ce gouvernement pour qu'il exerce un protectorat sur cette république.

TRAITÉS CONCLUS.

Des traités ont été conclus avec le Danemark pour la naturalisation, avec le Mexique pour l'extension des pouvoirs de la commission des réclamations, et d'autres traités avec l'État libre d'Orange et l'Equateur.

EXPATRIATION ET NATURALISATION.

J'appelle toute l'attention du Congrès sur les lois existantes au sujet de l'expatriation et du choix d'une nationalité par des individus. Un grand nombre de citoyens des Etats-Unis résident d'une façon permanente à l'étranger, avec leurs familles sujettes aux prescriptions de la loi de février 1855. Les enfants de ces personnes doivent être considérés comme citoyens des Etats-Unis, mais les droits de citoyenneté ne doivent pas descendre à des personnes dont les pères n'ont jamais résidé dans les Etats-Unis. Il s'est ainsi trouvé que des personnes qui n'avaient jamais résidé dans les Etats-Unis ont pu élever la prétention d'être protégées par les Etats-Unis contre la demande de service militaire de la part du gouvernement sous lequel elles étaient nées et avaient été élevées.

Dans quelques cas même, des citoyens naturalisés des Etats-Unis sont retournés dans leur pays natal avec l'intention d'y rester, et les enfants d'un mariage contracté par eux après leur retour et qui n'étaient jamais venus aux Etats-Unis, ont demandé notre protection quand leur séjour pendant un nombre d'années venait leur imposer le service militaire au seul gouvernement qu'ils eussent connu personnellement.

Jusqu'en 1868 des opinions contradictoires de cours et de juristes avaient laissé dans le doute la question de savoir jusqu'à quel point la doctrine de l'allégeance perpétuelle provenant de nos anciennes relations coloniales avec la Grande Bretagne, était applicable aux citoyens américains.

Le Congrès effaça sagement tous ces doutes en décrétant que toute déclaration, instruction, opinion, ordre ou décision de tout officier de ce gouvernement, niant, restreignant, affaiblissant ou mettant en question le droit d'expatriation sont en opposition avec les principes fondamentaux de ce gouvernement, mais le Congrès n'a pas indiqué dans ce statut ni dans aucun autre postérieur quels actes doivent être considérés comme constituant l'expatriation. Pour ma propre gouverne, en déterminant de pareilles questions, j'ai demandé, conformément à la Constitution, l'opinion écrite du principal officier de chaque département. Sur certaines questions relatives à ce sujet le résultat me convainc qu'une nouvelle législation est nécessaire.

Je recommande donc le sujet à l'attention du Congrès et je transmets copie des différentes opinions des principaux officiers du département exécutif avec les correspondances relatives au même sujet. Les Etats-Unis qui ont montré le chemin pour le renversement de la doctrine féodale de l'allégeance perpétuelle sont les derniers à indiquer comment leurs propres citoyens peuvent faire choix d'une autre nationalité. Les documents soumis indiquent qu'il est nécessaire de nous mettre sur le même pied que les autres nations, sous le rapport de la libéralité de législation sur cette question. Nous avons déjà, dans nos traités, donné notre assentiment aux principes qui ont besoin d'être définis par une loi pour accomplir ces résultats. Nous avons tous lu que des citoyens des Etats-Unis peuvent cesser d'être citoyens en rendant volontairement allégeance à d'autres puissances. Nous avons reconnu que la résidence dans un pays étranger, sans intention de retour, doit par cela même constituer l'expatriation. Je désire, maintenant, que le Congrès définisse quand et comment l'expatriation peut être accomplie, règle par une loi la condition des femmes américaines qui épousent des étrangers, fixe la condition des enfants nés en pays étrangers de parents américains y résidant d'une façon plus ou moins permanente, et fasse des règlements pour déterminer tels autres points qu'il jugera convenable.

LA RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE ET L'ESCLAVAGE A CUBA.

A la demande du Congrès, j'ai transmis au ministre américain à Madrid, avec instruction de la présenter au gouvernement espagnol, la résolution approuvée le 3 mars dernier et offrant au peuple d'Espagne, au nom du peuple américain, les félicitations du Congrès sur les efforts ayant pour but de consolider en Espagne les principes de liberté universelle sous une forme républicaine de gouvernement.

Cette nouvelle république inaugura son existence par l'émancipation des esclaves de Porto Rico. Cette mesure bienfaisante fut suivie de la mise en liberté de plusieurs milliers de personnes illégalement retenues dans l'esclavage à Cuba. Le capitaine général de la colonie fut ensuite privé du pouvoir d'annuler les ordres de ses supérieurs à Madrid — pouvoir dont cet officier était revêtu depuis 1825.

Les biens de citoyens américains, qui avaient été sequestrés, furent restitués à leurs propriétaires par ordre du gouvernement espagnol. Le sequestre avait été la cause d'une longue correspondance sans produire de résultat. Toutes ces mesures libérales furent prises en dépit d'une opposition violente et réactionnaire dirigée par les propriétaires d'esclaves de la Havane, qui essaient vainement d'arrêter la marche des idées qui ont détruit l'esclavage partout, excepté à Cuba. Cette influence a malheureusement réussi, jusqu'à ce moment, à rendre impuissants les efforts des hommes libéraux d'Espagne dont le désir est d'abolir l'esclavage à Cuba ; elle a réussi à empêcher la réforme promise à l'île.

La lutte pour la suprématie politique s'y continue. Le parti esclavagiste et aristocrate de Cuba se montre de plus en plus hostile au gouvernement de la mère patrie tout en maintenant des relations politiques avec la péninsule. Bien qu'il usurpe et défie l'autorité de celle-ci, toutes les fois que cette usurpation ou ce défi tend à l'oppression ou au maintien d'abus, il est encore un pouvoir à Madrid et il est reconnu par le gouvernement. C'est là une source de plus grands dangers pour le maintien des relations entre Cuba et l'Espagne que ne l'a été l'insurrection de Yara. Un élément qui est opposé au renversement des abus et n'a aucune aspiration à la liberté, qui n'inspire aucune sympathie aux cœurs généreux et essaie de resserrer les chaînes de l'esclavage et de l'oppression, s'est emparé des emblèmes du pouvoir à Cuba et, sous prétexte de loyauté envers la mère-patrie, épuise les ressources de l'île, commet des actes qui violent les principes de justice, de libéralité et de droit qui sont l'honneur d'une république. Dans l'intérêt de l'humanité, de la civilisation et du progrès il est à espérer que cette funeste influence pourra bientôt être écartée.

L'AFFAIRE DU VIRGINIUS.

Le steamer Virginius était, le 26 septembre 1870, dûment enregistré au port de New-York comme faisant partie de la marine marchande des Etats-Unis. Le 4 octobre 1870, ayant reçu le certificat de son registre dans la forme usuelle, il partit du port de New York et n'a pas été depuis dans les limites de la juridiction territoriale des Etats-Unis.

Le 31 octobre dernier, pendant qu'il naviguait sous le pavillon des Etats-Unis, en pleine mer, il fut saisi de force par la canonnière espagnole Tornado et fut emmené dans le port de Santiago de Cuba, où nombre de ses passagers et marins furent inhumainement, autant du moins que cela concerne ceux qui étaient citoyens des Etats-Unis, et sans forme de procès, mis à mort.

C'est un principe bien établi, affirmé par les Etats-Unis à l'aurore de leur indépendance nationale, reconnu par la Grande Bretagne et d'autres puissances maritimes et inséré par le Sénat dans une résolution passée à l'unanimité le 16 juin 1858, que "les bâtiments américains en pleine mer et en temps de paix, portant le pavillon américain restent dans la juridiction du pays auquel ils appartiennent, et c'est pourquoi toute visite, molestation ou détention de ces navires par force ou par l'exhibition de la force de la part d'une puissance étrangère est une dérogation à la souveraineté des Etats-Unis."

Conformément à ce principe la restitution du "Virginius" et la remise de ses passagers et marins survivants et une due réparation au drapeau et la punition des autorités coupables des actes illégaux de violence ont été demandées. Le gouvernement espagnol a reconnu la justice de la demande et a pris des mesures pour la remise immédiate du navire et des passagers et marins survivants et pour un salut au drapeau et pour la punition de ceux qui pourront être convaincus d'avoir commis des actes illégaux de violence à l'égard des citoyens des Etats-Unis et aussi pour indemniser ceux qui auraient des droits à l'indemnité. Une copie d'un protocole d'une conférence entre le secrétaire d'Etat et le ministre espagnol où les conditions d'arrangement ont été convenues est transmise avec le présent message.

La correspondance sur ce sujet avec la légation des Etats-Unis, à Madrid, a été conduite en chiffres par le câble et il faut vérifier le texte actuel de la correspondance. Il m'a paru qu'il était dû à l'importance de l'affaire de ne soumettre la correspondance que lorsque le texte, le vrai texte, pourra être reçu par la malle. Il est attendu sous peu et il vous sera communiqué aussitôt que reçu.

En laissant ce sujet de côté pour le présent, je désire renouveler l'expression de ma conviction que l'existence de l'esclavage africain à Cuba est une cause principale de la condition lamentable de l'île. Je ne doute pas que le Congrès ne partage avec moi l'espoir que l'esclavage disparaîtra bientôt et que la paix et la prospérité suivront l'abolition.

La mise sous séquestre des propriétés appartenant à des Américains à Cuba, la cruauté exercée envers des citoyens américains qui n'étaient pas pris en flagrant délit d'hostilité envers le gouvernement espagnol, le meurtre de prisonniers faits les armes à la main et, enfin, la capture en pleine mer d'un navire naviguant sous le pavillon des Etats-Unis, et portant un registre des Etats Unis, a abouti à une explosion d'indignation qui a un moment, fait redouter la guerre. Pendant les négociations entre le gouvernement des Etats-Unis et celui d'Espagne, au sujet de cette capture, j'ai autorisé le secrétaire de la marine à placer notre marine sur le pied de guerre, jusqu'à concurrence au moins des allocations annuelles pour cette branche du service, comptant sur le Congrès et l'opinion publique du peuple américain pour justifier ma conduite.

AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION.

M'appuyant sur la nomination faite par le dernier Congrès d'un comité sur les "privilèges et élections" pour préparer et présenter à ce Congrès un amendement constitutionnel pour prescrire une meilleure méthode d'élire le président et le vice-président des Etats-Unis et aussi sur la nécessité de soumettre cet amendement aux Législatures d'État, je suggère deux autres amendements : 1 Autoriser le chef de l'exécutif à approuver telle partie des mesures adoptées par les deux Chambres du Congrès qu'il jugera convenable sans approuver le tout, les parties non approuvées restant soumises aux règles actuelles, savoir : etc. J'ajouterai à cette disposition que le Congrès ne fasse aucune législation dans les dernières 24 heures de sa session excepté sur les votes.

2 De prescrire par amendement que, dans le cas où une session extraordinaire du Congrès sera convoquée par une proclamation de l'Exécutif, la législation pendant la dite session, sera limitée aux sujets que l'Exécutif soumettra au Congrès par écrit.

Les avantages qui doivent résulter de ces deux amendements sont évidents. La Constitution prescrit une session par année, session pendant laquelle il n'y a pas de restriction sur les sujets qui peuvent être l'objet de la législation. Si cela est nécessaire le Congrès peut toujours, pendant la durée de son terme, ordonner d'autres sessions. Le premier de ces amendements protégerait le public contre les nombreux abus et le gaspillage des fonds publics qui se glissent dans les bills d'allocations et autres mesures importantes passées pendant les dernières heures du Congrès et qui ainsi ne peuvent pas être l'objet d'un examen attentif.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.

Les recettes du gouvernement de toutes les sources, pour l'année fiscale, ont été de $333,738,204, et les dépenses pour tous les comptes, de $290,345,245, ce qui donne un excédant de recettes de $43,392,959. Mais il n'est pas probable que ce résultat favorable existera pour la présente année fiscale. Il est même à craindre, à moins d'une grande économie de la part du Congrès, en faisant les allocations et d'une économie aussi grande dans l'administration des divers départements du gouvernement, que le revenu ne soit insuffisant pour faire face aux dépenses courantes, y compris l'intérêt sur la dette publique.

Je recommande au Congrès l'économie et je signale les points où, selon moi, elle peut commencer, savoir : dans les allocations pour les bâtisses publiques dans les nombreuses villes où des travaux n'ont pas encore commencé ; dans les allocations pour l'amélioration des rivières et des ports dans les localités où les améliorations ne sont que de peu d'avantage pour le commerce général et pour les fortifications.

Il y a une autre source d'économie que je signalerai plus tard dans le message. Je fais allusion à la méthode facile de fabriquer des réclamations pour pertes encourues pendant la suppression de la dernière rébellion.

Il ne faut pas entendre par ce que je viens de dire que je suis opposé à l'érection de bonnes bâtisses substantielles et même architecturales par le gouvernement quand ces bâtisses sont nécessaires. J'approuve que le gouvernement soit propriétaire de ses bâtisses dans toutes les sections du pays et j'espère que le jour n'est pas éloigné où non seulement il les possédera mais où il construira, dans la capitale, des résidences convenables pour toutes les personnes qui actuellement reçoivent des compensations pour leurs logements ou pour loyers aux frais du gouvernement et pour le cabinet, donnant ainsi aux Etats un exemple qui pourra les engager à construire des bâtisses pour leurs sénateurs.

Mais je voudrais que ces travaux fussent faits à un moment où les revenus du pays le justifieraient complètement.

Les revenus ont considérablement diminué pendant les cinq premiers mois de la présente année (depuis le 1er juillet) et ont été bien au-dessous des évaluations à cause de la panique générale régnant actuellement et qui a commencé vers le milieu de septembre dernier. Les effets complets de ce désastre — si toutefois ce n'est pas un bienfait déguisé — sont encore à démontrer.

LA CRISE FINANCIÈRE.

Dans l'un et l'autre cas, c'est votre devoir de profiter de la leçon et d'aviser par une bonne législation à ce qu'elle ne revienne pas et de prendre avantage de tous les bénéfices qui ont pu en résulter. Mon propre jugement, bien que nombre d'individus puissent avoir beaucoup souffert, est qu'on a fait un grand pas vers la reprise des payements en espèces ; qu'on ne pourra jamais avoir une prospérité permanente tant que ce but ne sera pas atteint, et qu'une base d'espèces ne pourra être obtenue et maintenue que lorsque nos exportations payeront, sans le secours de l'or, pour nos importations, l'intérêt dû à l'étranger, et pour d'autres obligations, ou en approcheront assez pour nous laisser une accumulation appréciable des métaux produits de nos mines.

Le développement des mines pendant l'année dernière et la perspective de leur développement futur sont très flatteurs. Si la moitié de l'or extrait des mines était retenue, notre marche vers les payements en espèces serait rapide. Pour augmenter nos exportations, il faut une circulation suffisante pour tenir en activité toutes les industries du pays ; sans cela, la banqueroute nationale aussi bien qu'individuelle doit résulter. D'autre part une exagération de circulation tout en procurant un soulagement temporaire ne ferait qu'amener une exagération dans les prix.

L'élasticité de notre medium de circulation et la quantité nécessaire pour la transaction des affaires légitimes du pays et pour tenir toutes les industries occupées, est ce qu'il faut désirer le plus. Le medium exact est l'espèce, qui est le medium d'échange reconnu dans le monde entier. Cela obtenu, nous aurons une circulation d'un degré exact d'élasticité. S'il y en a trop pour les besoins légitimes du commerce, elle sortira du pays. S'il y en a trop peu, le contraire arrivera. Garder ce que nous avons et mettre notre circulation à ce niveau est le problème qui mérite la plus sérieuse considération du Congrès. L'expérience de la panique actuelle a prouvé que la circulation du pays, basée comme elle est sur le crédit du pays, est la meilleure qu'on ait pu concevoir. Ordinairement en temps de pareilles épreuves la circulation est dépréciée que la valeur de tous les articles de première nécessité en est exagérée si on les compare avec la circulation. Tous ceux qui en avaient étaient anxieux de s'en défaire à tout prix.

Maintenant, nous voyons exactement le contraire. Ceux qui ont du papier-monnaie le gardent, comme ils ont fait déjà avec l'or en de pareilles circonstances. Il est évident qu'un montant bien plus considérable de papier-monnaie et d'argent est nécessaire pour continuer les affaires, pendant l'hiver, quand la moisson doit être faite, que pendant le reste de l'année. Avec notre système actuel le montant de papier-monnaie du pays est toujours le même pendant toute l'année et le surplus de ce capital s'accumule dans les grands centres, quand il n'est pas employé pour les récoltes. Ceci explique, comment l'intérêt étant payé sur les prêts sur demande, ce surplus de capital a besoin de cet intérêt.

Payé par un bénéfice, sujet à demande, il ne peut pas être prêté, sinon en partie, seulement aux marchands et aux fabricants pour un temps déterminé.

De cette façon, si considérable que pût être le montant de papiers-monnaie, les prix augmentant, les paniques, les embarras financiers et les désastres se reproduiraient chaque automne.

Le premier but à atteindre donc, est plus d'élasticité dans notre système monétaire ; le second, est d'éviter, autant que possible, d'employer l'argent de personnes étrangères dans des stocks et dans des spéculations d'un autre genre. Pour empêcher cela, il me semble que la mesure la plus sage serait de défendre aux banques nationales de payer un intérêt sur leurs dépôts, d'exiger d'elles qu'elles conservent toujours leurs fonds de réserve dans leurs propres voûtes, et de les forcer à reprendre leurs paiements, ne fût-ce qu'en greenbacks. Pour cela, je suggérerais l'établissement de comptoirs d'échange et j'appelle votre attention sur ce fait.

En ce qui concerne la question de plus d'élasticité dans le système monétaire, plusieurs plans ont été proposés ; mais la plupart, sinon tous, me paraissent ou futiles, ou défavorables au gouvernement, parce qu'ils le forceraient alors à payer un intérêt, qui n'apporterait pas de bénéfices proportionnels sur les fonds de surplus du pays, qui ne sont pas employés autrement pendant certains mois de l'année.

Je vous prie d'examiner si la difficulté ne pourrait pas être tranchée, en autorisant le secrétaire de la trésorerie à fournir aux banques nationales autant de leurs propres billets, au-dessous d'un tant pour cent à déterminer sur leur propre émission, soit quarante pour cent, pour les banques qui déposeraient dans la trésorerie des Etats-Unis, un montant équivalant en bons du gouvernement à celui demandé, les banques devant céder au gouvernement 4 pour cent sur l'intérêt de ces bons, comme sécurité, pour une augmentation de circulation. Ces bons ainsi fournis par les banques pourront être retirés par elles à leur convenance, en partie ou en totalité, en présentant pour être annulés leurs propres billets, qui représentaient les bons donnés en gage.

Je vous prie de prendre également en considération l'opportunité d'autoriser les banques nationales à diminuer leur capital à volonté, en faisant annuler un certain montant des billets émis par elles et en retirant de la Trésorerie un montant équivalant de bons des Etats-Unis, fournis par elles comme garanties.

Vu le peu de papier-monnaie en circulation, maintenant, et la quantité continuant à diminuer, à cause d'une augmentation de population et d'une augmentation de manufactures dans toutes les industries, je ne crois pas qu'il y en ait trop, même pour la saison où les affaires sont les moins brillantes.

Si les comptoirs d'échange étaient établis, forçant ainsi les banques à racheter leurs billets, il vous appartient de décider si le système des banques libres ne devrait pas être adopté, tout en conservant les mêmes garanties requises aujourd'hui, pour donner plus de sécurité aux porteurs de billets.

Dans toutes les modifications qui pourraient être faites aux lois qui régissent maintenant la conduite des banques nationales, en vue de faire un pas de plus vers la reprise des paiements en espèces, j'appelle votre attention sur l'opportunité d'exiger des banques qu'elles conservent comme faisant partie de leurs fonds de réserve, en partie ou en totalité, l'intérêt qui leur revient sur les bons, représentant de l'or, fournis par elles en garantie.

Je n'ai pas assez réfléchi sur l'importance que pourrait avoir cette mesure, produisant une diminution de pièces [illegible], pour le recommander positivement ; je me contente donc d'y appeler votre attention.

Pendant les quatre dernières années la diminution du papier-monnaie est due directement à l'abolition des certificats portant trois pour cent d'intérêt composé, et des bons de 7 30, qui ont été retirés le 4 mars 1869 et qui ont pris la place des greenbacks dans les fonds de réserve des banques pour un montant de $63,000,000 00.

Pendant la même période, il y a eu aussi une diminution plus marquée de monnaie en circulation. La population a augmenté considérablement. On a fait plus de 25,000 milles de chemin de fer, et pour cela il a fallu employer une grande partie du capital.

Des millions d'arpents de terre ont été défrichés, et il a fallu également se servir d'un capital considérable pour l'exploitation des récoltes.

Les manufactures ont augmenté aussi, et le capital nécessaire pour payer les salaires des employés, toutes les dépenses et pour l'achat du matériel, est [illegible] énorme.

[illegible] de la création dans les Etats du Sud d'organisations de travail libre. — Presque chaque travailleur reçoit maintenant [illegible] banques d'épargne, [illegible] dans leurs poches, où il se perd, ou bien, ils le cachent, jusqu'à ce qu'ils en aient besoin.

Je vous soumets ces questions sans pourtant faire de recommandations, vous laissant libres d'agir comme bon vous semblera, espérant, toutefois, que vous trouverez la meilleure méthode pour parvenir à obtenir cette élasticité dans le système monétaire, qui est si essentielle pour maintenir les industries du pays et pour empêcher que des embarras financiers qui pourraient bien retarder indéfiniment la reprise des paiements en espèces, puissent se renouveler encore une fois.

Toute décision du Congrès sur ce sujet sera approuvée avec joie par moi.

LA CONSTRUCTION DES NAVIRES.

Le Président rappelle qu'il a appelé l'attention du Congrès sur la diminution dans la construction des navires en Amérique, et qu'il a recommandé une législation favorable à ce sujet. Il constate que depuis l'année dernière il y a une amélioration et une augmentation d'environ trois pour cent sur le montant de fret transporté sous pavillon américain. Il espère que grâce à la baisse dans le coût des matières premières le progrès continuera. Cependant, ajoute-t-il, comme nous payerons environ 80 millions de dollars par an à des navires étrangers pour le transport de nos excédants de produits aux marchés, ce qui augmente d'autant la balance du trafic contre nous, le sujet est digne d'être pris en sérieuse considération.

TRANSPORT A BON MARCHÉ.

Les transports à bon marché, voilà un sujet qui a attiré l'attention des producteurs et des consommateurs depuis quelques années, et qui a contribué à la récente panique s'il n'a pas été la seule cause. Comme le Congrès, à sa dernière session, a nommé un comité spécial pour faire une investigation sur ce sujet pendant les vacances et faire son rapport à cette session, je n'ai rien à recommander jusqu'à la lecture du rapport. Il est, cependant, un travail d'un caractère national, auquel s'intéressent également la plus grande partie de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud, et sur lequel j'appellerai votre attention.

L'Etat de New York a un canal reliant le lac Erié avec la rivière Hudson ; l'Etat de l'Illinois a un travail semblable reliant le lac Michigan avec la partie navigable de la rivière Illinois, ce qui constitue des communications par eau à l'intérieur entre l'Est et l'Ouest et le Sud. Ces grandes voies artificielles de communications par eau sont la propriété des Etats par lesquels elles passent, et elles leur paient des droits de péage. Ne serait-il pas d'une sage politique de garantir à ces Etats, que s'ils ouvrent ces canaux pour le passage de gros navires, le gouvernement général aura soin de tenir en bon état de navigation les grandes voies avec lesquelles ils sont en connexion, savoir : les obstructions sur l'Hudson, les bas fonds de Ste Claire et celles du Mississippi. Ce serait [illegible] et de grande valeur pour [illegible] de l'Ouest et du Sud en leur donnant des moyens de transport à bon marché pour leurs produits au littoral et au marché aux consommateurs dans l'Est, [illegible] des vivres à bas prix, particulièrement pour les articles qui ne trouvent pas de marchés étrangers et dont les prix ne sont pas réglés par les demandes de l'étranger.

Les avantages d'une telle entreprise sont trop évidents pour avoir besoin de démonstration. C'est pourquoi je vous soumets cette matière sans autres commentaires. En essayant de regagner notre commerce perdu et nos voies de transport, j'ai jusqu'ici appelé l'attention sur les Etats au Sud de nous, qui offrent une carrière où il y aurait beaucoup à faire.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Le message appelle avec instance l'attention du Congrès sur les recommandations contenues dans le rapport du secrétaire de la guerre, et notamment sur les deux suivantes :

1° L'importance de se préparer à la guerre en temps de paix en armant convenablement nos côtes. Un armement convenable est bien plus important que des fortifications. On peut très rapidement suppléer à ces dernières en cas de besoin, on ne le peut pour l'armement.

2° La nécessité de rouvrir les promotions dans l'état-major de l'armée, particulièrement dans le service de la chirurgie, de la trésorerie et des munitions. Actuellement il faut employer des chirurgiens par contrat.

Le message donne quelques détails sur les dépenses de ce département.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE.

Les vides faits dans la marine par la vente des bâtiments impropres au service ont été plus que compensés par la mise en état de six anciens bâtiments en bois et par la construction de huit nouveaux sloops de guerre, qui vont être heureusement terminés à un moment où on peut en avoir besoin.

Depuis le commencement du mois dernier, le triste événement qui a eu lieu dans les eaux de la mer des Caraïbes, presque sur notre propre côte, tout en faisant ressortir la nécessité qu'il existe toujours pour une nation comme la nôtre de maintenir en condition de service efficace une marine suffisante pour la responsabilité qu'elle peut encourir, a exigé en même temps que toutes les forces que nous avons réellement fussent mises en état de servir immédiatement.

Ceci a été fait et se fait encore efficacement et j'ai l'assurance que tous les navires disponibles et chaque homme appartenant à la marine américaine seront prêts pour toute action requise pour la sécurité de nos citoyens et pour le maintien de notre honneur. Ceci nécessitera, naturellement, la dépense, dans un court espace de temps, de plusieurs des allocations qui étaient calculées pour toute l'année fiscale.

Mais le Congrès comprendra et appréciera, je n'en doute pas, la situation et il pourvoira amplement non seulement aux préparatifs présents, mais encore pour le maintien à l'avenir de notre force navale. Le secrétaire de la marine a, pendant l'année écoulée, mis sans bruit en état quelques-uns des moniteurs, de sorte que les circonstances nous trouvent dans de meilleures conditions pour l'action que nous ne l'eussions été sans les mesures prises par lui.

RECOMMANDATIONS DIVERSES.

Le message recommande une exploration de la Haute Amazone et de ses tributaires ; une révision et une codification des lois du tarif et l'ouverture de quelques hôtels de monnaie.

Il endosse la recommandation du directeur-général des Postes pour l'établissement de dépôts d'épargne de banques postales et invite le Congrès à considérer la proposition d'un télégraphe postal.

Il recommande une législation à l'égard des procédures judiciaires de l'Utah et aussi à l'égard de la loi de banqueroute qu'il considère comme produisant autant de mal que de bien, et si elle n'est pas entièrement rappelée, il faut qu'elle soit modifiée dans les portions relatives aux banqueroutes involontaires. Ces portions doivent être rappelées.

Il appelle l'attention sur l'immense masse des réclamations contre le gouvernement, nombre venant de la rebellion, dont beaucoup sont fabriquées ou ne reposent que sur de faux témoignages.

Il recommande que les personnes ayant des réclamations à [illegible] soient requises de les présenter dans un temps non éloigné et que [illegible] des témoins soit exigée pour [illegible] réclamations, etc.

En ce qui concerne la question indienne, il recommande une forme territoriale de gouvernement pour le territoire indien.

Il recommande aussi telle action qui permette l'établissement d'un corps de colons russes sur les terres publiques, et endosse la proposition pour un recensement en 1875.

Il fait l'éloge du bureau des Travaux Publics de Washington et parle des grandes améliorations faites dans la ville sous le contrôle du bureau ; il recommande une politique libérale de la part du Congrès pour [illegible] et suggère l'établissement d'une université nationale.

Il recommande l'adoption d'un acte pour l'admission du Colorado comme Etat et suggère l'ouverture d'un canal dans un but d'irrigation, du versant oriental des montagnes rocheuses à la rivière du Missouri.

En [illegible] dit qu'il y a nombre de personnes frappées d'incapacité, ce qui entretient une irritation constante, il n'y a pas de danger pour le gouvernement à les réintégrer dans le droit d'exercer des offices, et suggère l'adoption d'une loi pour assurer les droits civils que la liberté a [illegible] assurés [illegible].

La lecture [illegible] envoyé à l'impression et publié au congrès général.

ENTREPOT DE TAPIS. A. BROUSSEAU, Importateur. [illegible] TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, STORES, Corniches [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES. ELKIN & CO., 168 Rue du Canal. Reçoivent, en ce moment, de nouveaux [illegible]: TAPIS anglais, Velours et Bruxelles; TAPIS [illegible]; TOILES Cirées de toutes largeurs; STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.

THEODOR DANZIGER & SONS, Au No 266 de la Rue du Canal, Entre les Rues Bourgogne et Rampart. Nous venons de [illegible] SORTIES D'OPÉRA, [illegible] CIRCULAIRES ET SACS [illegible] [illegible] THEODOR DANZIGER & SONS, Au No 266 de la Rue du Canal.

Vente pour cause de dissolution de Société.

Demande de Cuisinière.

A Louer, LA MAISON, No [illegible], rue de Chartres [illegible]

Perdue [illegible]

AVIS AU PUBLIC. Rectification Importante. [illegible]

Modes, Robes, Confections. Mme GOILARD, 66 — RUE ROYAL — 66. A le plaisir d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans, son retour de France avec un magnifique assortiment de nouveautés qu'elle vient de déballer et dont elle fera l'ouverture demain, LUNDI, 17 novembre. Parmi ces marchandises, elle recommande tout particulièrement: CHAPEAUX modèle, venant des premières maisons de Paris. CEINTURES haute-nouveauté. COLLERETTES à la Médicis. COSTUMES à des prix exceptionnellement avantageux. Confections comprenant tous les derniers genres. BIJOUTERIE ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Avis aux Consignataires. T. BAILLY-BLANCHARD Jr., 37, Vieille-Levée.

Bijou Perdu.

En Débarquement De la barque "ALPHONSE & MARIE," de Bordeaux. [illegible] C. CAVAROC & SON.

En débarquement du steamship Minnesota. VINCENT BATTALORA.

Institutrice.

Grand Concert Sacré, A l'Eglise de l'Immaculée Conception, rue Baronne. [illegible]

Marchandises fraîches à meilleur marché que les marchandises avariées, —AU MAGASIN DE— J. TURCOTTE 158 — Rue du Canal — 158. Bâtisse Blanche, coin Baronne. **Marchandises sèches** [illegible] **Marchandises avariées** [illegible] J. TURCOTTE, Au No 158 de la rue du Canal.

RETOUR DU DR. CURTIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS. LE DR. CURTIS, No 9 de la Rue des Remparts. [illegible]

FREDERICKSON & HARTE, PHARMACIENS et CHIMISTES Au No 150, RUE DU CANAL.

Fabrication louisianaise. POUDRE A LEVAIN D'EGAN.

En débarquement du navire Reine [illegible] 160 barriques Vin Rouge [illegible]

Berger & De Smet, No. 5, rue Tchoupitoulas.

En débarquement de l'Alphonse et Marie, de Bordeaux, 100 barriques VIN CASTELMORON. [illegible]

Argent! Argent! Argent!

Volé, [illegible]

Marchandises de Banqueroutes! DE NOUVEAUX Avantages offerts aux acheteurs de MARCHANDISES SÈCHES AU MAGASIN DE **J. TURCOTTE** 158 . . Rue du Canal . . 158 Maison Blanche,—Coin Baronne. [illegible] J. TURCOTTE, 158, rue du Canal.

ETAT DE LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE. (Capital et Actif) A la clôture des affaires du Lundi, 24 novembre 1873. [illegible] JNO. G. GAINES, Président. J. L. DOLHONDE, Caissier.

FACTORS' AND TRADERS' INSURANCE COMPANY, 37 Rue Carondelet 37. Nouvelle-Orléans, 17 Novembre 1873. (Extrait du Septième Etat Annuel.) [illegible] HARMON DOANE, Président. MOSES GREENWOOD, Vice-Président. H. DOANE, Président.

PAPIERS PEINTS. GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. Mme Vve H. HABERT, 160 RUE DE CHARTRES 160. [illegible]

Cigares, Tabacs. Cigares de la Havane et du Pays, [illegible] ED. L. ZELL,

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULON, [illegible]

Ancienne Maison Turpin. L. MEDAL, 66 Rue Vieille-Levée 66. Grande Manufacture à Vapeur. CANDIS, CONFISERIES ET PATISSERIES, CHOCOLATS, BONBONS, FRUITS CRISTALLISÉS, Vins Fins et Liqueurs Fines, GELÉES, SIROPS, [illegible], AGENCE DE FEUX D'ARTIFICES. Grande Réduction de Prix

MILLER & DIELMANN, [illegible] GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

HÉBERT & Cie, 80, Rue de Chartres (coin Bienville), LIBRAIRIE FRANÇAISE. Réduction de 25 pour cent sur les prix des LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX; [illegible] LA BIBLIOTHEQUE ROSE [illegible] LA BIBLIOTHEQUE DES MERVEILLES [illegible] PLUMES, PORTE-PLUMES, PAPIERS ÉCOLIERS, ARDOISES, CRAYONS, &c., &c. [illegible] ARTS ET METIERS. [illegible] Le COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York; le MESSAGER FRANCO-AMERICAIN, New York; l'ILLUSTRATION, le MONDE ILLUSTRÉ, le MONITEUR DE LA MODE, la MODE ILLUSTRÉE, [illegible] REGISTRES, PAPIERS A LETTRES ET D'ARTICLES POUR BUREAUX. STATIONERY. HÉBERT & Cie,

MARCHANDISES NOUVELLES T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse, Vient de recevoir un assortiment sérieux de MARCHANDISES D'HIVER, [illegible] **Gants:** [illegible] **Lainages:** [illegible] **Parfumeries fines:** [illegible] **Articles d'hommes:** [illegible] **Articles pour dames:** [illegible]

EN DEBALLAGE!! JOUETS D'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES ET VOITURES, PORCELAINES ET CRISTAUX, ARTICLES DE FANTAISIE. **PRIX DE CRISE, CHECKS certifiés pris au PAIR.**

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES [illegible]

AVIS. MADAME Vve TASSET [illegible]

Témoignage de Reconnaissance. [illegible]

Cimetière de la Métairie. [illegible] W. S. PIKE,

Pour Bordeaux. [illegible] R. Y. HOPKINS,

La Laveuse à Vapeur Sherwood. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA. BUREAU GÉNÉRAL, ST-LOUIS, MO. HENRY W. HOUGH, Président. [illegible] COMPAGNIE PUREMENT MUTUELLE. POLICES NON FORFAITÉES. Actif, le 30 Juin 1873 $5,041,461. [illegible] DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer. A Louer, [illegible] **Magasin à Louer.** No. 9 EXCHANGE ALLEY, [illegible] **A Louer—$30 seulement.** [illegible] **A Louer.** [illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co. CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE. No 182 Rue du Canal, [illegible]

Cinquante mille piastres [illegible] T. D. VAN HORN, Caissier.

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE, [illegible]

GAZ BARBARIN. [illegible]